SYNDICAT MIXTE BRESSE VAL-DE-SAONE

Adresse de correspondance :
Mairie de Pont-de-Vaux
66 rue Maréchal de Lattre de Tassigny
01190 PONT-DE-VAUX
Tél. : 03 85 38 01 82
Port. : 06 78 66 14 55
Mail : scotbressevaldesaone@gmail.com

Comité Syndical du 16 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars à vingt heures, les membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Bresse-Val de Saône, légalement convoqués, se sont réunis à Replonges sous la présidence de Henri GUILLERMIN.

DELEGUE TITULAIRE				DELEGUE SUPPLEANT			
NOM / Prénom	**Présent**	**Excusé**	**Absent**	**NOM / Prénom**	**Présent**	**Excusé**	**Absent**
GRAS Daniel		x		SEVESTRE Marie-Hélène			x
WILLEMS Jean-marc			x	FONTIS Michel			x
BERNIGAUD Christian			x	DIOCHON Eric			x
DA COSTA Carlos			x	MALATERRE Jean-Louis			x
GENTIL Michel		x		LAURENT Agnès			x
ROCH Vincent		x		VEUILLET Stéphane			x
TIRREAU Andrée	x			PAUGET Grégory			x
GIRAUD Alain	x			BOYAT Dominique			x
MORANDAT Olivier			x	DEL VECCHIO PERNOUD Sébastien			x
DOUARD Dominique	x			aucun suppléant			x
JACQUET Claude	x			RONGEAT Ghislaine			x
DEVEYLE Arnaud		x		SAVOT Dominique			x
PALLOT Jacques			x	PICHARD Séverine	x		
LHOTELAIS Jean-Philippe	x			DANNACHER Michèle			x
DREYFUS Eric			x	BIGOT Agnès			x
CHAMBARD Bertrand	x			VERNE Odile			x
GUILLERMIN Henri	x			JANIAUD Françoise			x
GREMY Annick		x		CHARVET Thierry			x
SCHAUVING Sébastien			x	LOPES Fabien			x
COULON Arnaud	x			VOISIN Luc			x
DUPUIT Guy		x		MONIER Joel			x
PESENTI Marie-Jeanne	x			BOYAT Marie-Eve			x
VIGHETTI Jean-Jacques	x			MONTANGERAND Jean Michel			x
PION Pascal	x			BUGAUD Jean-Pierre			x
MICHEL Luc		x		MARQUOIS Michel			x
VERNOUX Bertrand	x			RETY Jean-Pierre			x
PELUS Agnès			x	LUSSIANA Christian			x
UNIA Emily		x		POMMET Catherine	x		
BAUCHEREL Didier	x			PLENARD Philippe			x
JOURNEAU Damien	x			DOUVRES Dorian			x
LAUNAY Jean-Paul	x			CAMILLERI Jean-Luc			x
PELUS Jean-François	x			BERROT Daniel			x
GREFFET Christophe		x		BROCHAND Michel	x		
BROYER Roger			x	RABUEL Roland			x
MAUGE Lionel			x	REY Michel			x
PANCHOT Huguette	x			COULON Anne-Marie			x
JULLIN Gilbert	x			FOUCHER Philippe			x
CARJOT Jean-François		x		DUCLOS Nathalie			x

Envoi de la convocation : 10/03/2023
Affichage de la convocation : 10/03/2023
Nombre de délégués élus : 38
Nombre de délégués présents : 21
Pouvoir :
- M. CARJOT Jean-François est excusé : il donne pouvoir à M. LHOTELAIS
- M. DEVEYLE Arnaud est excusé : il donne pouvoir à M. GUILLERMIN
- M. DUPUIT Guy est excusé : il donne pouvoir à M. BROCHAND
- M. GENTIL Michel est excusé : il donne pouvoir à M. JACQUET
- M. GRAS Daniel est excusé : il donne pouvoir à M. VERNOUX
- Mme GREMY Annick est excusée : elle donne pouvoir à M. JULLIN
- M. MICHEL Luc est excusé : il donne pouvoir à M. LAUNAY
- M. ROCH Vincent est excusé : il donne pouvoir à M. VIGHETTI

Mme DOUARD est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h, le Président procède à l'appel des membres présents et présente l'ordre du jour :

1- Validation du compte rendu du dernier conseil syndical (2 mars 2023)
2- Approbation du compte de gestion 2022
3- Approbation du compte administratif 2022
4- Affectation des résultats
5- Délibération pour le calcul de la cotisation des EPCI fait sur le nombre d'habitants de l'année N-1
6- Budget prévisionnel 2023

1- Validation du compte-rendu du comité syndical du 2 mars 2023

Le compte-rendu du conseil syndical du 2 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

2- Approbation du compte de gestion 2022

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après la présentation du compte de gestion 2022 qui a été établit par M. le Trésorier de Bourg-en-Bresse ; celui-ci est soumis à approbation.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	50 377,00	103 352,91	153 729,91
Titres de recette émis (b)	50 998,00	78 613,23	129 611,23
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	50 998,00	78 613,23	129 611,23
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	50 377,00	103 352,91	153 729,91
Mandats émis (f)	24 702,94	92 355,61	117 058,55
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	24 702,94	92 355,61	117 058,55
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	26 295,06		12 552,68
(h - d) Déficit		13 742,38	

Discussion :
Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

3- Approbation du compte administratif 2022

Les résultats du compte administratif 2022 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
IMPUTATION	**LIBELLE**	**Budgeté 2022**	**Réalisé 2022**
60623	*Alimentation*	200.00 €	138.25 €
60632	*Frais petit equipement*	1 000.00 €	0.00 €
6064	*Fournitures*	1 300.00 €	1 223.70 €
611	*Contrat prestation de service*	2 500.00 €	715.76 €
6156	*Maintenance*	3 000.00 €	2 764.97 €
6231	*Annonces insertions*	1 000.00 €	0.00 €
6232	*Fêtes et cérémonies*	200.00 €	500.07 €
6251	*Déplacements*	250.00 €	650.06 €
6261	*Affranchissement*	500.00 €	316.28 €
6262	*Frais communication*	1 500.00 €	1 595.83 €
6281	*Cotisation*	529.00 €	529.00 €
6284	*Formation*	500.00 €	360.00 €
6288	*Autres services extérieurs*	250.00 €	0.00 €
Total Chapitre 11		**12 729.00 €**	**8 793.92 €**
6332	*Cotisations FNAL*	45.00 €	32.89 €
6336	*Cotisation CNG, CG de la FPT*	700.00 €	676.47 €
6338	*Autres impots et taxes*	250.00 €	181.92 €
64131	*Remuneration*	28 000.00 €	25 363.61 €
64138	*Autres indemnités*	8 400.00 €	8 500.00 €
6451	*Cotisations URSSAF*	10 000.00 €	10 249.41 €
6453	*Cotisations Assurances retraite*	1 500.00 €	1 399.32 €
6455	*Assurance du personnel*	700.00 €	0.00 €
6474	*Versements aux autres œuvres sociales*	215.00 €	212.00 €
6475	*Médecine du W*	100.00 €	0.00 €
Total chapitre 12		**49 910.00 €**	**46 615.62 €**
6531	*Indémnités des Elus*	28 000.00 €	26 765.77 €
6533	*Cotisations retraite élus*	2 000.00 €	1 209.74 €
6534	*Cotisations SS élus*	8 000.00 €	8 090.98 €
65888	*Autres*	2.00 €	2.58 €
Total chapitre 65		**38 002.00 €**	**36 069.07 €**
022	*Dépenses imprévues*	1 834.91 €	0.00 €
Total chapitre 02		**1 834.91 €**	**0.00 €**
023	*Vir investissement*	0.00 €	0.00 €
Total chapitre 02		**0.00 €**	**0.00 €**
6811-042	*Dotations aux amortissements*	877.00 €	877.00 €
Total chapitre 04		**877.00 €**	**877.00 €**
Total dépenses		**103 352.91 €**	**92 355.61 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			
IMPUTATION	LIBELLE	Budgeté 2022	Réalisé 2022
002	*Excedant reporté F*	24 905.91 €	0.00 €
Total chapitre 002		24 905.91 €	0.00 €
6419	*Remb remuneration personnel*	0.00 €	166.24 €
Total chapitre 64		0.00 €	166.24 €
74758	*Participation autres groupements*	78 446.00 €	78 446.40 €
Total chapitre 74		78 446.00 €	78 446.40 €
7588	*Autres prod. Div gestion courante*	1.00 €	0.59 €
Total chapitre 75		1.00 €	0.59 €
777-042	*Quote part sub investissement*	0.00 €	0.00 €
Total chapitre 042		0.00 €	0.00 €
70878	*Mise a dispo*	0.00 €	0.00 €
Total chapitre 70		0.00 €	0.00 €
Total recettes		103 352.91 €	78 613.23 €

SECTION D' INVESTISSEMENT - DEPENSES			
IMPUTATION	LIBELLE	Budgeté 2022	Réalisé 2022
001	*Solde d'execution reporté*	12 555.00 €	0.00 €
Total chapitre 00		12 555.00 €	0.00 €
020	*Dépenses imprévues d'investissement*	1 888.00 €	0.00 €
Total chapitre 02		1 888.00 €	0.00 €
1391-040	*Subvention equipement*	0.00 €	0.00 €
Total chapitre 04		0.00 €	0.00 €
202	*Frais documents d'urbanisme*	34 334.00 €	23 484.94 €
2051	*Concessions et droits similaires*	1 600.00 €	1 218.00 €
Total chapitre 20		35 934.00 €	24 702.94 €
2183	*Materiels informatiques*	0.00 €	0.00 €
Total chapitre 21		0.00 €	0.00 €
Total dépenses		50 377.00 €	24 702.94 €

SECTION D' INVESTISSEMENT - RECETTES			
IMPUTATION	LIBELLE	Budgeté 20212	Réalisé 2022
001	*Solde d'execution reporté*	0.00 €	0.00 €
Total chapitre 00		0.00 €	0.00 €
1068	*Excedant de fonctionnement*	0.00 €	0.00 €
10222	*FCTVA*	4 500.00 €	5 121.00 €
Total chapitre 10		4 500.00 €	5 121.00 €
021	*Virement de la section de fonctionnement*	0.00 €	0.00 €
Total chapitre 02		0.00 €	0.00 €
1321	*Subvention état*	0.00 €	0.00 €
1323	*Subvention département*	45 000.00 €	45 000.00 €
Total chapitre 13		45 000.00 €	45 000.00 €
2802-040	*Frais réalisation doc d'urbanisme*	0.00 €	0.00 €
28051-040	*Concessions et droits similaires*	534.00 €	534.00 €
28183-040	*atériel de bureau et matériel informatiq*	343.00 €	343.00 €
Total chapitre 04		877.00 €	877.00 €
Total recettes		50 377.00 €	50 998.00 €

Le compte administratif 2022 est adoptée à l'unanimité.

4- Affectation des résultats

Détermination des résultats				
		Investissement	Fonctionnement	Total
1	Recettes exercice N	50 998.00	78 613.23	129 611.23
2	Dépenses exercice N	24 702.94	92 355.61	117 058.55
I	Résultat de l'exercice (1-2)	*26 295.06*	*-13 742.38*	*12 552.68*
II	Résultat antérieur	-12 555.00	24 905.91	12 350.91
A	**Solde d'exécution (I + II)**	**13 740.06**	**11 163.53**	**24 903.59**
3	Restes à réaliser Recettes N	0.00	0.00	0.00
4	Restes à réaliser Dépenses N	10 545.31	0.00	10 545.31
B	**Solde des restes à réaliser (3 + 4)**	**-10 545.31**	**0.00**	**-10 545.31**
	Résultat d'ensemble (A + B)	**3 194.75**	**11 163.53**	**14 358.28**

Affectation du Résultat de Fonctionnement		11 163.53
Financement des Investissements	0.00	
Report en Fonctionnement		11 163.53

Repris au Budget suivant	En Euros	€
	Dépenses	Recettes
Investissement		
Résult. Investissement repris compte 001	0.00	13 740.06
Restes à réaliser	10 545.31	0.00
Excédents de fonction. capitalisés cpte 1068		0.00
Fonctionnement		
Résultat fonctionnement repris compte 002	0.00	11 163.53
Restes à réaliser	0.00	0.00

Discussion :
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement afin de couvrir le besoin de financement cumulé de la manière suivante
- Report en recettes d'investissement au compte 001 - excédents d'investissement reportés : 13 740.06 €
- Report en recettes de fonctionnement au compte 002 - excédents de fonctionnement reportés : 11 163.53 €.

5- Délibération pour le calcul de la cotisation des EPCI fait sur le nombre d'habitants de l'année N-1 de source INSEE

Pour fonctionner correctement, le syndicat mixte a besoin de recettes de fonctionnement. Pour le syndicat, les cotisations des communautés de Communes sont les seules sources de recettes.
Pour l'année 2023, il est proposé de conserver le taux de cotisation à 1.60€ par habitant et de prendre le nombre d'habitants de l'année N-1 donné par l'INSEE pour le calcul.

Il est proposé également de demander aux communautés de communes de verser cette cotisation en quatre fois :

- 1er versement au cours du premier trimestre
- 2ème versement au cours du second trimestre
- 3ème versement au cours du troisième trimestre
- 4ème versement au cours du quatrième trimestre

Cela afin de permettre au syndicat de couvrir ses dépenses trimestre par trimestre.

Discussion :
Le taux de cotisation de 1.60 € est adopté à l'unanimité.
Et afin de couvrir les dépenses du 1er trimestre de l'année N+1, il a été décidé que le taux de cotisation adopté pour 2023 servira de base de calcul pour les demandes de participation du 1er trimestre 2024.

6- **Budget prévisionnel 2023 (détail annexé à ce présent compte-rendu)**

Il est proposé de voter le budget primitif pour l'exercice 2023 tel que décrit dans les documents annexés (annexe 1 et 2) et conformément aux chiffres ci-dessous :

- au niveau du chapitre en section de fonctionnement
- au niveau du chapitre en section d'investissement

Le budget principal, pour l'exercice 2023, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de 104 005.33 € en fonctionnement

Le budget principal, pour l'exercice 2023, est en suréquilibre en section d'investissement :

- dépenses d'investissement = 21 245.31 €
- recettes d'investissement = 37 667.06 €

FONCTIONNEMENT :

Totale des dépenses = : 104 005.33 €, décomposées comme suit :

- Chapitre 11 = 8 229 €
- Chapitre 12 = 48 910 €
- Chapitre 65 = 34 502 €
- Chapitre 022 = 906.33 €
- Chapitre 023 = 0 €
- Chapitre 042 = 11 458 €

Totale des recettes = 104 005.33 €, décomposées comme suit :

- Chapitre 002 = 11 163.53 €
- Chapitre 74 = 79 140.80 €
- Chapitre 75 = 1 €

- Chapitre 042 = 4 500 €
- Chapitre 70 = 9 200 €

INVESTISSEMENT :

Totale des dépenses = : 111 245.31 €, décomposées comme suit :
- Chapitre 001 = 0 €
- Chapitre 020 = 2 000 €
- Chapitre 040 = 4 500 €
- Chapitre 041 = 90 000 €
- Chapitre 20 = 11 745.31 €
- Chapitre 21 = 3 000 €

Totale des recettes = 127 667.06 €, décomposées comme suit :
- Chapitre 001 = 13 740.06 €
- Chapitre 10 = 12 469 €
- Chapitre 021 = 0 €
- Chapitre 13 = 0 €
- Chapitre 040 = 11 458 €
- Chapitre 041 = 90 000 €

Discussion :
Il est précisé que la dépense au chapitre 041 et la recette au chapitre 041 permet de corriger une erreur d'imputation de la subvention du Département d'un montant de 90 000€. En effet, cette subvention avait été inscrite à l'article 1223 ; article non amortissable.
Le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité.

****

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

****

Rédigé par Marlène LETANG – Chargée de mission
Validé par Henri GUILLERMIN – Président du SCoT